

# Forêt de Bellary à Châteauneuf-Val-de-Bargis



Une randonnée proposée par *coeurdeloire*

Cette balade vous emmène en immersion dans la Forêt Domaniale de Bellary.



Randonnée n°3488760

<b>Durée :</b>	4h30	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	13.8km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	201m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	203m	<b>Commune :</b>	Châteauneuf-Val-de-Bargis (58350)
<b>Point haut :</b>	345m		
<b>Point bas :</b>	247m		

## Description

Départ du parking de la Place de la Mairie.

### Balisage Bleu

**(D/A)** Prendre à gauche et traverser la N151 **avec prudence** en direction de Nannay/la Charité-sur-Loire et longer la nationale.

**(1)** Prendre à droite et rejoindre le Château de la Tour (C6). Au hameau, prendre à gauche et rejoindre le Château.

**(2)** À l'intersection, prendre à droite en direction du hameau le Pressour et suivre la Route des Petites Vallées. Traverser le hameau le Pressour

**(3)** À la sortie hameau, au croisement des chemins, continuer à gauche et suivre tout droit, le chemin jusqu'au carrefour du Grand Rond en empruntant la Ligne de Châteauneuf.

**(4)** Prendre alors, le 4<sup>e</sup> chemin à droite, en direction du Petit Rond en suivant la Route de Bellary.

**(5)** Au carrefour du Petit Rond, poursuivre par le 2<sup>e</sup> chemin à droite en suivant la Ligne du Châtelet.

**(6)** À la cote 244, au bout du chemin rectiligne, prendre sur la droite, puis sur la gauche à la première intersection. À l'intersection suivante, virer à droite et continuer tout droit jusqu'à la deuxième intersection.

**(7)** Virer à gauche et au bout du chemin, prendre à droite et traverser le hameau le Mont.

**(8)** Prendre le chemin à droite dans le virage et atteindre le hameau Champboyard.

**(9)** Poursuivre plein Est, le chemin et rejoindre le hameau les Taules.

**(10)** Au hameau, prendre à droite en direction du hameau le Pressour et rejoindre l'itinéraire déjà emprunté.

**(3)** Poursuivre à gauche sur le chemin inverse jusqu'à la Place de la Mairie **(D/A)**.

## Points de passages

- D/A Parking de la mairie**  
N 47.282403° / E 3.226277° - alt. 277m - km 0
- 1 Carrefour, à droite - C6**  
N 47.280984° / E 3.223267° - alt. 276m - km 0.29
- 2 Bifurcation à droite**  
N 47.278338° / E 3.217431° - alt. 259m - km 0.97
- 3 Carrefour de la boucle. Le Pressour**  
N 47.280201° / E 3.209556° - alt. 253m - km 1.64
- 4 Le Grand Rond, Route de Bellary**  
N 47.27623° / E 3.16825° - alt. 300m - km 4.92
- 5 Le Petit Rond, Ligne du Châtelet**  
N 47.28251° / E 3.15742° - alt. 257m - km 6
- 6 Cote 244, à droite**  
N 47.29169° / E 3.1672° - alt. 261m - km 7.26
- 7 Bifurcation à gauche**  
N 47.29137° / E 3.17562° - alt. 289m - km 8.1
- 8 Le Mont**  
N 47.29231° / E 3.1875° - alt. 268m - km 9.24
- 9 Champboyard, plein Est**  
N 47.29302° / E 3.19426° - alt. 266m - km 9.82
- 10 Les Taules**  
N 47.28711° / E 3.21127° - alt. 283m - km 11.29
- D/A Parking de la mairie**  
N 47.282403° / E 3.226169° - alt. 276m - km 13.8

## Informations pratiques

Suivre le balisage Bleu.

## A proximité

La Forêt de Bellary.

Itinéraire de Saint-Jacques de Compostelle.

La Chartreuse de Bellary (ne se visite pas) : Ancienne Abbaye fondée en 1209. C'est l'une des trois abbayes fondées par Hervé IV, baron de Donzy et Mahaut de Courtenay, fille du Comte de Nevers. Les deux autres sont l'Abbaye de l'Epeau sur la commune de Donzy et l'Abbaye de Coche sur la commune de Vielmanay (celle-ci a complètement disparue). Le seul vestige qui reste est le portail datant de 1788.

La Motte féodale au Château de la Tour.

[Étang des vallées du moulin](#) : il vous offre quelques ha de pêche et des ombrages aménagés.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-foret-de-bellary-a-chateauneuf-val-de-ba/>





# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**